

COMMUNICATION DU PMO – juin 2023

ASSURANCE VOYAGE : POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'EN AVOIR UNE ?

À l'approche des vacances d'été, nous aimerions rappeler aux membres du RCAM l'importance de l'assurance voyage. Il s'agit d'un rappel opportun, soulignant l'importance de se protéger contre des dépenses potentielles élevées liées à des accidents nécessitant des opérations de sauvetage, d'hospitalisation et de rapatriement.

Pour éviter de vous retrouver dans des situations telles que celles décrites ci-dessus, nous vous demandons de ne pas oublier :

- Qu'il s'agisse d'une maladie ou d'un accident, **ni le RCAM ni l'assurance accident ne couvrent ou ne remboursent pas les frais de rapatriement, les frais de voyage d'un proche, ou les opérations de recherche et de sauvetage.**
- L'obtention **d'une facturation directe n'est pas garantie**, en cas de voyage en dehors de l'Union européenne, et notamment dans les pays à **médecine coûteuse** où le coefficient de niveau de remboursement s'applique (Suisse, États-Unis, Norvège). Veuillez noter que dans certains pays comme le Royaume-Uni, et même au sein de l'Union européenne, où le coût des soins de santé est particulièrement élevé (Grèce, etc.), **une partie substantielle des frais médicaux peut rester à votre charge (s'ils sont jugés excessifs).**
- Afin d'éviter tout désagrément et de devoir payer de votre poche des sommes importantes, il est fortement conseillé **de se souscrire à une assurance voyage privée**. L'assurance voyage peut rembourser les frais non couverts par le RCAM selon la formule choisie, la partie des frais médicaux restant à votre charge après le remboursement par le RCAM. L'assurance assistance voyage peut également être utile dans les hôpitaux qui n'acceptent pas la facturation directe et exigent un paiement immédiat.
- Nous conseillons également à tous les membres du RCAM d'opter pour une assurance complémentaire privée afin de compléter le remboursement du RCAM en cas de frais médicaux importants (hospitalisations, etc.).